

Chute sur la voie publique suite travaux

Par marie, le 20/12/2011 à 17:56

Bonjour,

ma mère a fait une chute car elle s'est heurtée à un pavé alors qu'elle marchait. Le lieu de la chute est une zone en cours de travaux mais qui n'était pas fermée, les travaux étant quasiment achevés : c'est une place recouverte de pavés mais qui ne sont pas lisses. Ma question est : (à noter que suite à la chute ma mère s'est cassée le bras) dans quelle mesure peut-elle réclamer un dédommagement à la mairie ?